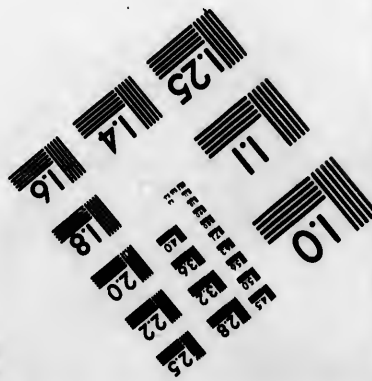
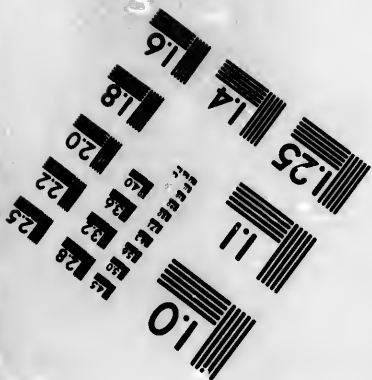
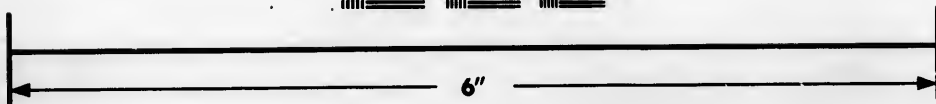
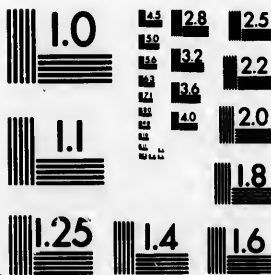


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20

**© 1984**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distortion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

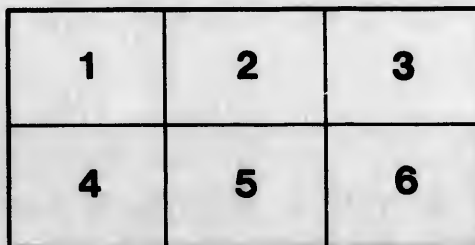
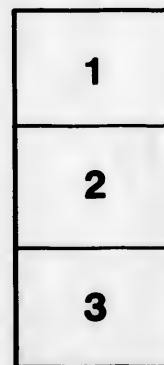
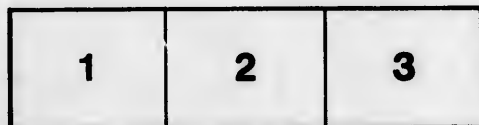
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata  
to

pelure,  
on à



LE

Tiers-Ordre de Saint-François,

Appelé Ordre de la Pénitence.



QUEBEC:

FRS. N. FAVEUR, IMPRIMEUR

1889.

THE  
MUSEUM  
OF  
THE  
CITY OF  
NEW YORK  
AND  
THE  
MUSEUM OF  
THE  
METROPOLITAN MUSEUM OF ART



C  
s  
P  
P  
'  
'  
'  
'  
'



# Le Tiers-Ordre de Saint-François

Appelé Ordre de la Pénitence.

I. SON EXCELLENCE.—Sa Sainteté Léon XIII, dans son admirable Encyclique *Auspicato*, du 17 sept. 1882, adressée à tout l'Episcopat catholique, pour recommander la diffusion du Tiers-Ordre, parle ainsi de cette sainte Institution : “ ..... On “ ne saurait croire avec quelle ardente sympathie “ qui allait jusqu'à l'impétuosité, la foule se portait vers François d'Assise. Partout où il allait, “ un grand concours de peuple le suivait et il n'était pas rare.....de voir des hommes de toute



“ condition lui demander de les admettre sous sa  
“ Règle. C'est la raison qui détermina ce saint  
“ Patriarche à établir l'Association du Tiers-Ordre,  
“ destinée à comprendre toutes les conditions, tous  
“ les âges de l'un et de l'autre sexe, sans que pour  
“ cela les liens de famille et de société soient rom-  
“ pus..... Nous exhortons vivement les chrétiens à  
“ ne pas refuser de se faire inscrire dans cette  
“ sainte milice de Jésus-Christ.....efforcez-vous  
“ donc, Vénérables Frères, de faire connaître et  
“ apprécier, comme il le mérite, le Tiers-Ordre :  
“ ayez soin que les Pasteurs des âmes en déve-  
“ loppent soigneusement l'esprit, et en montrent la  
“ pratique facile, avec la source de faveurs spiri-  
“ tuelles qui en découle et les avantages qui en re-  
“ viennent pour les individus et pour la société  
“ tout entière.....”

Le Saint Siège a toujours été plein de sollici-  
tude pour le Tiers-Ordre et l'a abrité sous sa haute  
protection : plus de cent Bulles ont été publiées à  
son occasion, et deux Conciles Généraux lui ont  
donné leur approbation solennelle.

Benoit XIII, dans sa mémorable Constitution  
*Paterna sedis* du 10 déc. 1725, parle ainsi, à son



tour, du Tiers-Ordre de Saint François d'Assise  
“.....suivant en cela l'exemple de nos Prédéces-  
seurs qui ont approuvé le Tiers-Ordre, qui l'ont  
confirmé et hautement loué, Nous jugeons et dé-  
clarons que ce même Ordre a toujours été et qu'il  
est encore saint, méritoire et conforme à la perfec-  
tion chrétienne ; qu'il constitue *un Ordre véritable*  
et *proprement dit*, entièrement distinct des Confré-  
ries.....d'ou il suit que dans toutes les Cérémonies  
religieuses, ce Troisième Ordre doit avoir la présé-  
ance sur toutes les Confréries laïques.....”

Enfin le Saint Siège menace d'excommunication  
ceux qui oseraient censurer le Tiers-Ordre : “ Qui-  
conque, dit Grégoire IX, aura la hardiesse de *cri-  
tiquer*, de *contredire* ou de *tourner en dérision* le  
Tiers-Ordre, en disant, par exemple, que cet Ordre  
établi en faveur des personnes mariées et non ma-  
riées, n'est ni *bon*, ni *utile*, encourra la malédiction  
de Dieu et de ses Saints Apôtres Pierre et Paul...  
Quiconque, sans contredire, sans désapprouver le  
Tiers-Ordre, ose néanmoins *empêcher* ou *détourner*  
quelqu'un d'y entrer, *commet une faute grave....”*

II. SA PRATIQUE FACILE.— Les principales  
obligations des Tertiaires consistent :

1 ° . A porter le saint habit de l'Ordre qui se compose du *petit scapulaire* et du cordon.

2 ° . A réciter chaque jour, pour remplacer l'Office Canonial ou l'Office de la Sainte Vierge : *douze Pater, Ave et Gloria Patri.*

NOTA : Que les Tertiaires, en récitant leur Office des Pater se rappellent toujours cette encourageante parole du grand Docteur de l'Eglise, Saint Alphonse de Liguori qui assure : que *cent prières* particulières n'ont pas la valeur d'une *seule prière* faite à l'Office parce que celle-ci est présentée à Dieu au nom de toute l'Eglise et qu'elle lui est adressée avec des paroles divines !

3 ° . A assister à la sainte messe, chaque jour, s'ils le peuvent commodément.

4 ° . A faire l'examen de conscience, le soir.

5 ° . A s'approcher, chaque mois, des Sacraments de Pénitence et d'Eucharistie.

6 ° . Enfin, à mener, en général, une vie sincèrement chrétienne.

III. FAVEURS SPIRITUELLES.—En outre des riches Indulgences qui leur sont accordées par l'Eglise, les Tertiaires, comme *vrais Enfants* de Saint

François, sont en union de prières et de bonnes œuvres, sur la terre, Avec des milliers d'âmes religieuses du 1er et du 2me Ordre, répandues dans le monde entier ; et au ciel, ils ont pour Protectors, ces légions innombrables de Martyrs et de Saints que les Trois Ordres de Saint François n'ont cessé de produire, dans l'Eglise, depuis plus de six siècles pour la gloire de Dieu et l'immense bien des âmes !

Puissent donc toutes les âmes de bonne volonté écouter l'invitation si pressante du Père Commun des Fidèles et se faire inscrire, avec empressement, dans cette sainte milice de Jésus-Christ, en considération de son excellence, de sa pratique facile, et de la source intarissable de ses faveurs spirituelles !

## APPENDICE.

### I. LE CORDON SÉRAPHIQUE.

Sa Sainteté Léon XIII, en renouvelant la Règle du Tiers-Ordre, n'a rien changé à l'Archiconfrérie du Cordon de Saint François d'Assise ; elle reste tout entière telle qu'elle a été approuvée par les Souverains Pontifes, avec le riche catalogue des

Indulgences dont on peut voir le *sommaire* complet, dans le Manuel du Tiers-Ordre. Ce sommaire porte l'approbation spéciale de la S. C. des Indulgences, en date du 1er Juin 1886. D'après les concessions des Souverains Pontifes, énumérées dans le susdit *catalogue*, les Cordigères peuvent gagner, par communication, entr'autres nombreuses Indulgences accordées à notre Ordre, les Indulgences de la *Couronne Franciscaine*, ou des *Sept Allégresses* de la Sainte Vierge ; et de la Station du très-saint Sacrement, ou des *six Pater, Ave et Gloria Patri*. Ces précieuses Indulgences peuvent être gagnées, *toties quoties*, par les Cordigères en état de grâce, et elles sont applicables aux âmes du Purgatoire. A ce catalogue d'Indulgences, il faut encore ajouter celles qui ont été accordées par Sa Sainteté Léon XIII.

Un Rescrit du 26 mai 1883 a fixé au 4 octobre, fête de Saint François ; au 12 août, fête de Sainte Claire ; au 13 juin, fête de Saint Antoine de Padoue ; et au 17 septembre, fête des Stigmates de Saint François, une Indulgence Plénière, en faveur des Cordigères, ainsi que la communication des bonnes œuvres, avec les Tertiaires.

De plus les Cordigères ont droit à une Bénédiction Papale, fixée par le même Rescrit, au 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception.

NOTA : On peut être en même temps, Tertiaire et Cordigère. Il faut, pour cela avoir reçu le cordon de l'Archiconfrérie soit *avant* soit *après* l'entrée dans le Tiers-Ordre. Et il suffit, lors qu'on est Tertiaire et Cordigère de porter un seul cordon.

## II. LA COURONNE FRANCISCAINE.

La couronne des *sept allégresses* de la Très-Sainte Vierge prit naissance, vers l'an 1422, chez les Franciscains de l'Observance, d'où lui est venu le nom de Couronne Franciscaine. La Reine des Anges daigna elle-même l'enseigner à un jeune Novice de cet Ordre.

Les sept allégresses sont :—1. L'Annonciation.—2. La Visitation.—3. La Naissance de Jésus.—4. L'adoration des Mages.—5. Le recouvrement de Jésus au Temple. — 6. La Résurrection.—7. L'Assomption.

Les Indulgences de la Couronne Franciscaine sont personnelles, c'est-à-dire qu'on peut la réciter, sans chapelet et gagner également aussi, une Indulgence Plénière, chaque fois qu'on la récite.





Le T.-S. SEPULCRE de N. S. J.-C.

# L'ŒUVRE DE LA TERRE-SAINTE

## AU CANADA.

---

Sa Sainteté Léon XIII, dans son Bref, *Salvatoris*, donné en faveur des Lieux Saints, en date du 26 décembre 1887, ordonne que le Produit de la Quête, faite le Vendredi Saint, ou un autre jour dans l'année, au jugement de l'Ordinaire, dans toutes les églises paroissiales de chaque Diocèse, soit remis intégralement par les Curés aux Evêques, et par les Evêques au plus proche Commissaire de Terre Sainte de l'Ordre de Saint François.

Le Commissariat de Terre Sainte, pour tout le Dominion du Canada, a été fixé dans la ville épiscopale des Trois-Rivières, par le Révérendissime Père Général de tout l'Ordre Séraphique, avec l'assentiment de Sa Grandeur Monseigneur L. F. Lafèche et la Sanction de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

### PRIVILÈGES SPIRITUELS.

Pie VI, dans sa Bulle : *Inter cœtera Divinorum* du 31 juillet 1778, renouvelant les Bulles de tous ses Prédécesseurs, après avoir excité, par les



plus saintes exhortations, la commisération des Fidèles en faveur des Saints Lieux de la Palestine, leur annonce ainsi ces Privilèges :

“.....Nous, (dit ce Saint Pontife) constitué par  
“ Dieu, dispensateur des trésors inépuisables de  
“ l’Eglise et les ouvrant en faveur des Fidèles ins-  
“ pirés de laisser pour cette œuvre pieuse et sainte  
“ de charité chrétienne (l’œuvre de la Terre-Sainte)  
“ une partie des biens temporels que leur a donnés  
“ la divine Providence, dans la plénitude de notre  
“ autorité et l’étendue de nos pouvoirs, nous ren-  
“ dons ces généreux Bienfaiteurs des Saints Lieux,  
“ participants à tous les fruits spirituels et mérites  
“ résultant de l’oblation du Saint Sacrifice, des  
“ prières, jeûnes, pénitences, travaux, pèlerinages,  
“ et autres œuvres pieuses, accomplies par les Re-  
“ ligieux profès de cet Ordre (les Franciscains)  
“ et par les chrétiens qui habitent les Saints Lieux  
“ ou vont, avec la bénédiction de Dieu, les véné-  
“ rer ; nous les affiliions à ces fruits et mérites pour  
“ l’expiation de leurs péchés et en gage spécial de  
“ la gloire éternelle ; nous les y associons dans le  
“ Seigneur, les y agrégeons, nourrissant dans notre  
“ cœur la rassurante espérance qu’une fois admis

“ à une participation si féconde et si sainte, ils y  
“ persévèreront dans la joie avec une fidélité iné-  
“ branlable, rendant grâces à Dieu le Père qui les  
“ a rendus dignes d’être admis dans le partage de  
“ l’héritage des Saints.....”

Plusieurs *milliers* de messes sont célébrées, cha-  
que année, par les Pères Franciscains, Gardiens  
des Saints Lieux, dans les augustes Sanctuaires de  
Nazareth, de Bethléem, de Jérusalem, la Ville  
Sainte, pour toutes les personnes qui font leur of-  
frande à la Quête du Vendredi Saint, et aucune de  
ces offrandes ne peut être employée, que d’après  
l’ordre de la Sacrée Congrégation de la Propagande,  
qui, *chaque année*, contrôle les recettes et les dé-  
penses de l’œuvre de la Terre Sainte.

*Imprimatur,*

E. A. CARD. TASCHEREAU,

Archepus Quebecen.

